

CHAPITRE VI - ZONE ND

Caractère de la zone :

Il s'agit d'une zone à protéger de toute urbanisation en raison de la qualité des sites et des paysages qui la composent. Elle comprend un secteur NDa de protection de la station d'épuration.

Par ailleurs, cette zone est concernée par un ou plusieurs cours d'eau ou talweg en bordure desquels les constructions devront respecter les marges de recul fixées à l'article 6 du titre I des dispositions générales.

SECTION I - NATURE DE L'UTILISATION ET DE L'OCCUPATION DES SOLS

ARTICLE ND 1 OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL ADMISES -

Sont admis en secteur NDa:

Les constructions et installations nécessaires au fonctionnement de la station d'épuration.

ARTICLE ND 2 OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL INTERDITES

Sont interdites toutes les formes d'utilisation et d'occupation des sols non mentionnées à l'article ND 1 ci-dessus.

SECTION II - CONDITIONS DE L'OCCUPATION DES SOLS

ARTICLE ND 3 ACCES - VOIRIE

Non réglementé.





PREFET DU GARD



17 JAN. 2013

INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS PREFECTURE DU GARD

Commune de MONTIGNARGUES

Information sur les risques naturels et technologiques majeurs pour l'application de l'article L 125-5 du code de l'environnement

La présente information, mentionné au II de l'article R125-24 du code de l'environnement, constitue une annexe à l'arrêté préfectoral relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs de la commune de MONTIGNARGUES.

Elle sert au remplissage de l'état des risques naturels et technologiques. Les numéros indiqués font référence à ce document.

3 – Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles (PPRn)

| | | |
|---|---------------------------|-----|
| La commune est située dans le périmètre d'un PPRn | Prescrit | NON |
| | Appliqué par anticipation | NON |
| | Approuvé | OUI |

PPRn de MONTIGNARGUES approuvé le 03/07/08 - aléa : inondation

Le(s) document(s) de référence des PPRn mentionnés ci-dessus (consultable(s) sur Internet) sont :

- Carte de zonage réglementaire
- Rapport de présentation

4 – Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRt)

| | | |
|---|----------|-----|
| La commune est située dans le périmètre d'un PPRt | prescrit | NON |
| | approuvé | NON |

5 – Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité (en application du décret 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010)

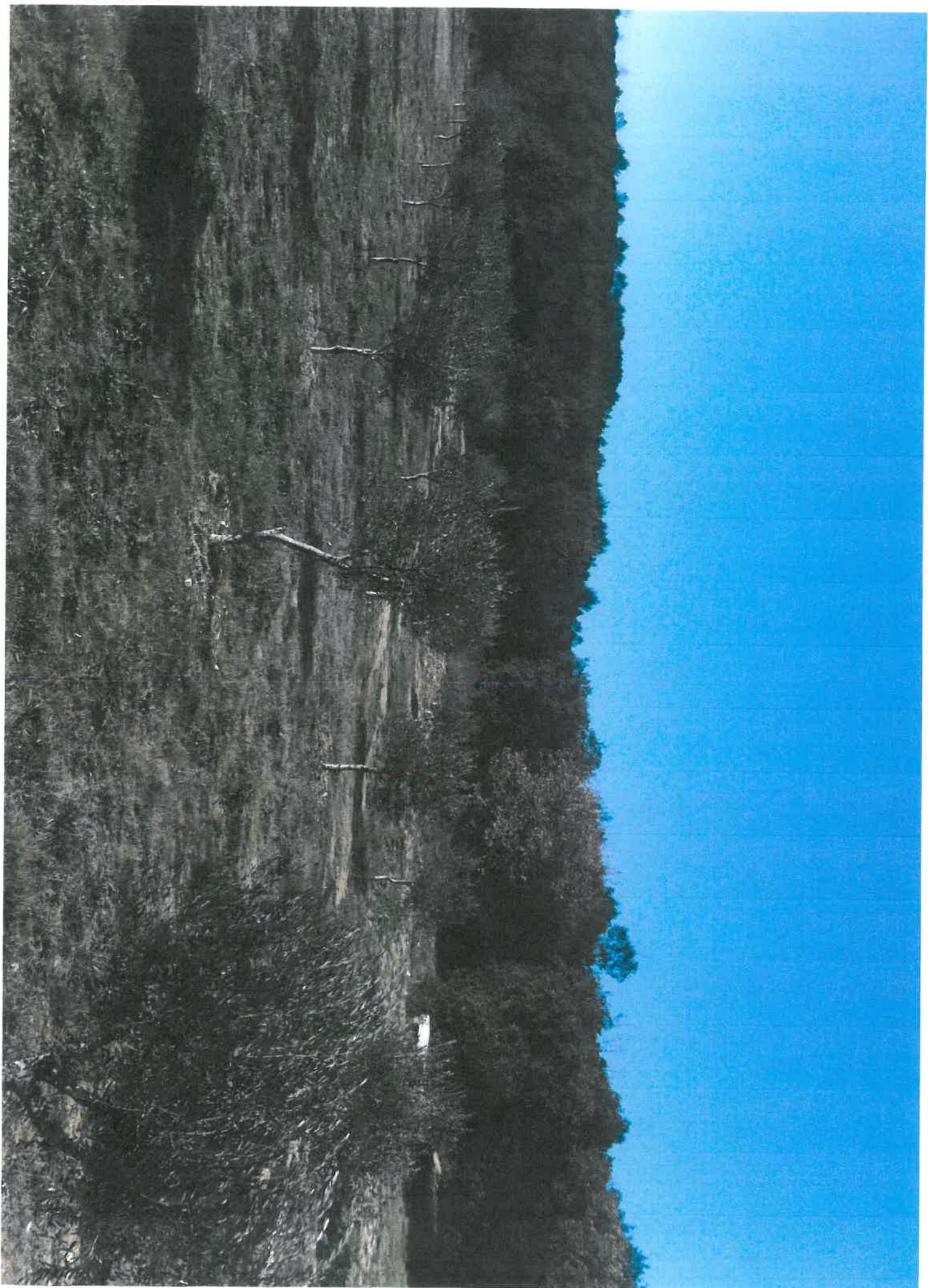
La commune est située dans une zone de sismicité Faible ($0,7 \text{ m/s}^2 \leq \text{accélération} < 1,1 \text{ m/s}^2$)

Pièces jointes

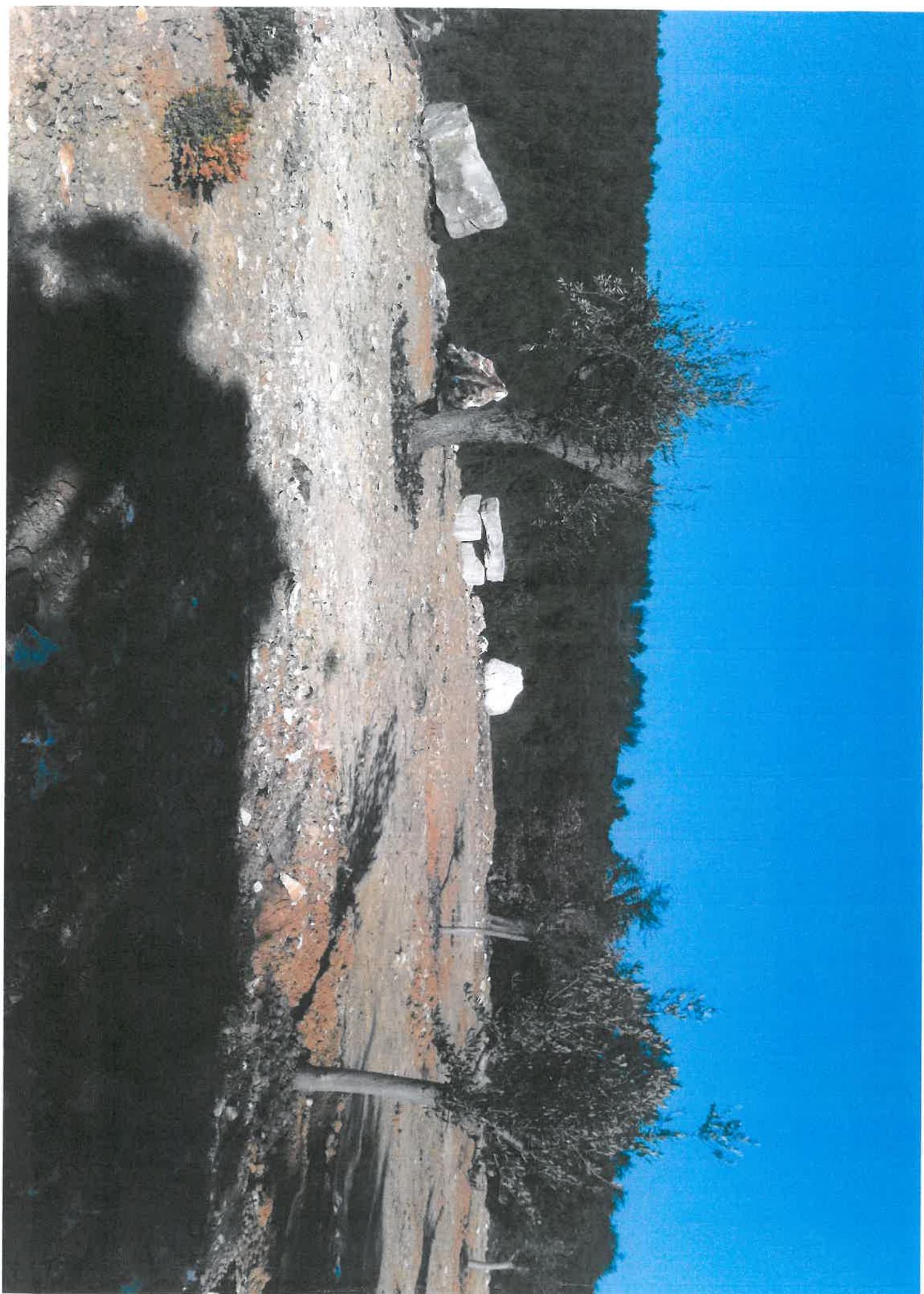
Cartographie :

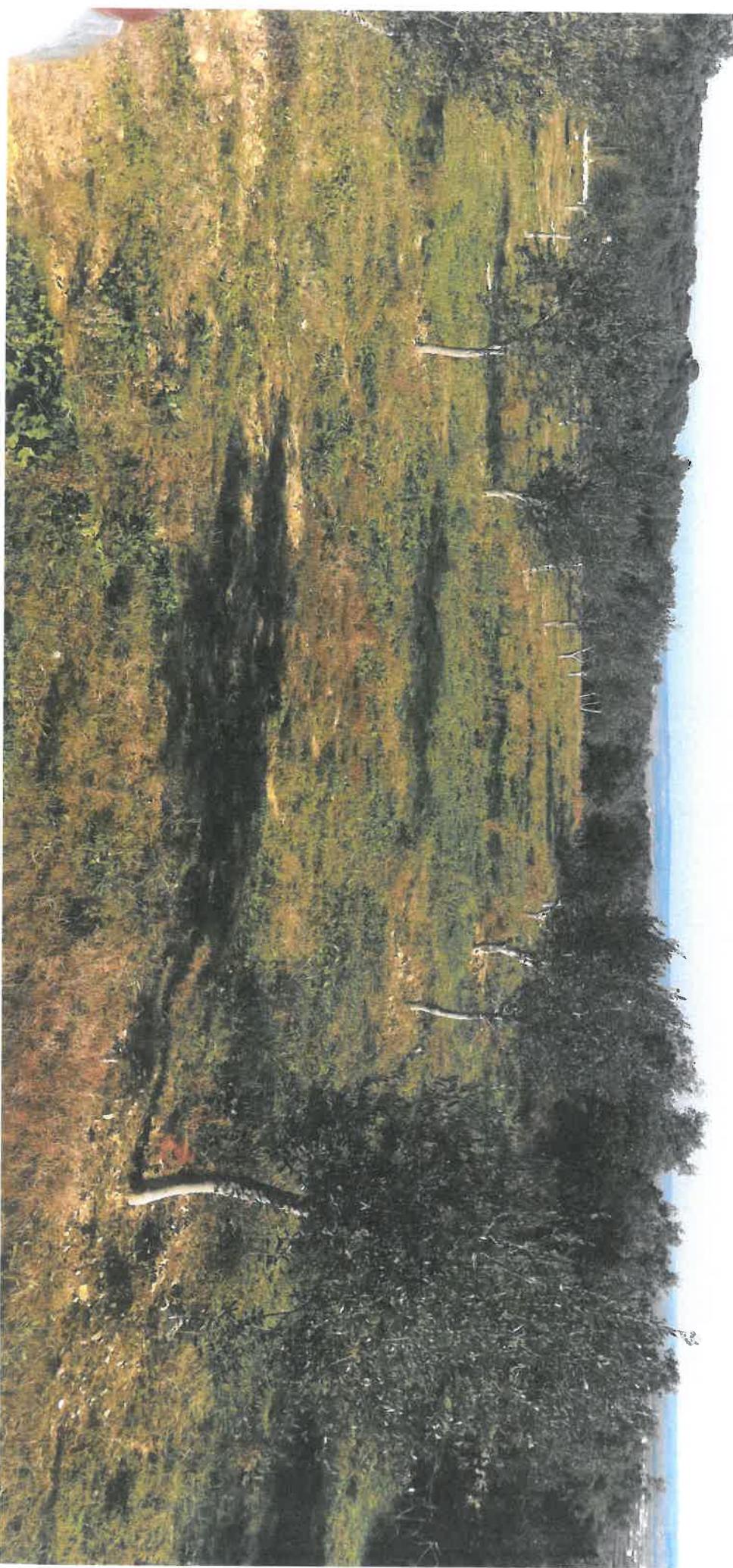
Extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte :

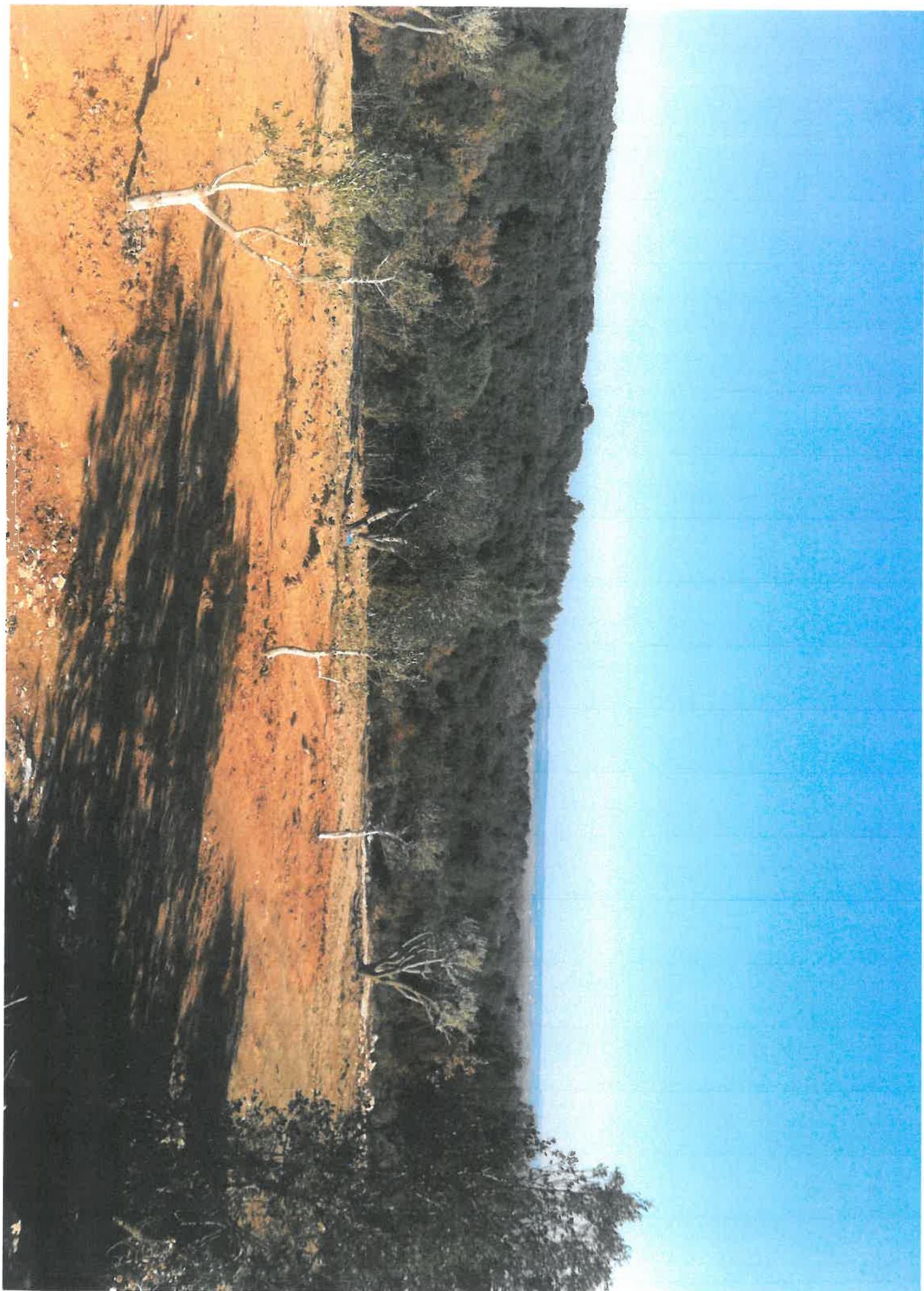
Copie du(des) zonage(s) réglementaire(s) du(des) PPR, PSS ou R 111.3 approuvé(s) visé(s) ci-dessus.



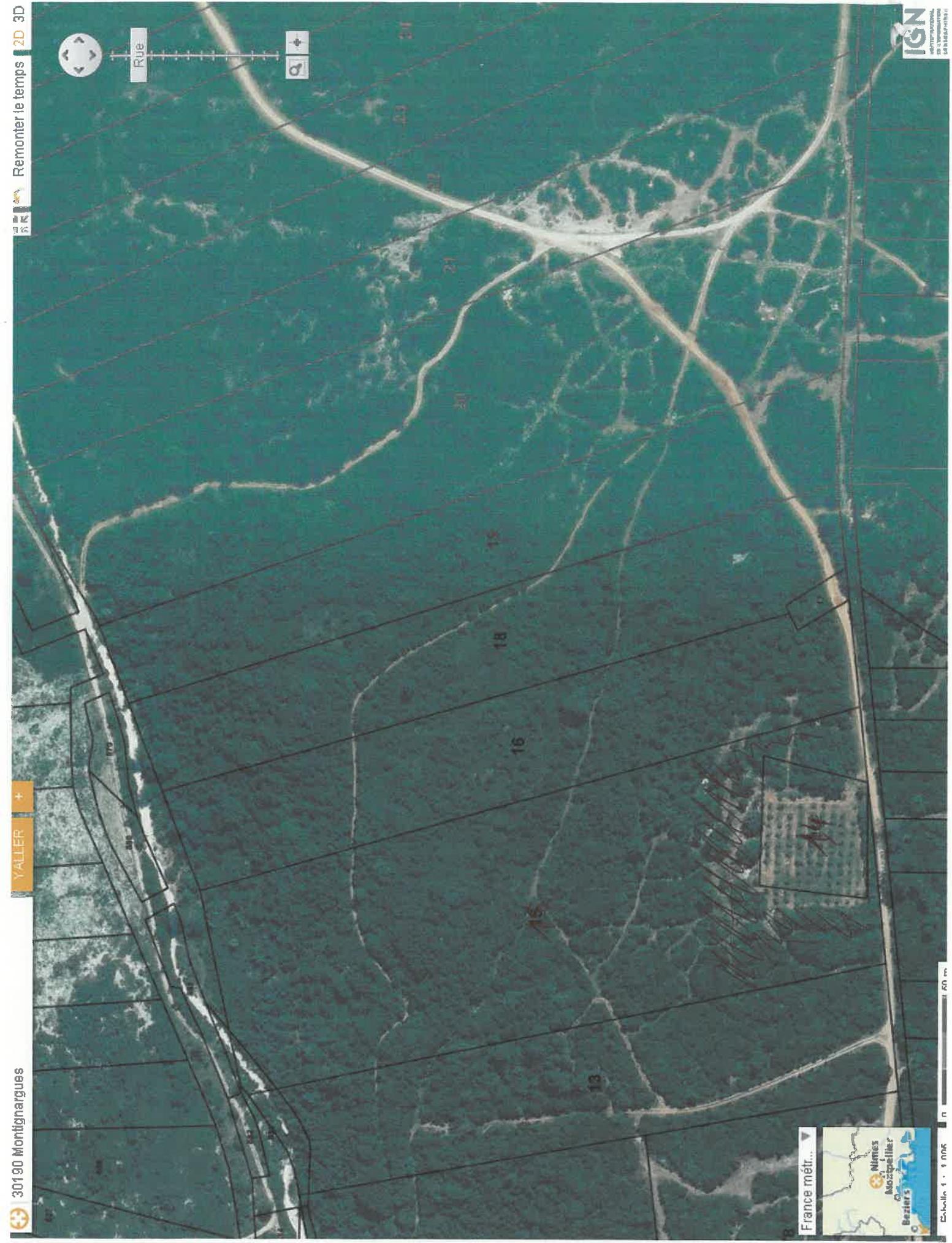


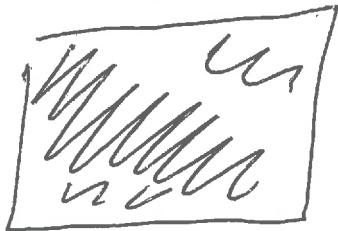




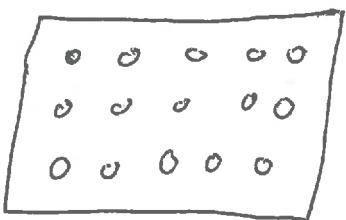








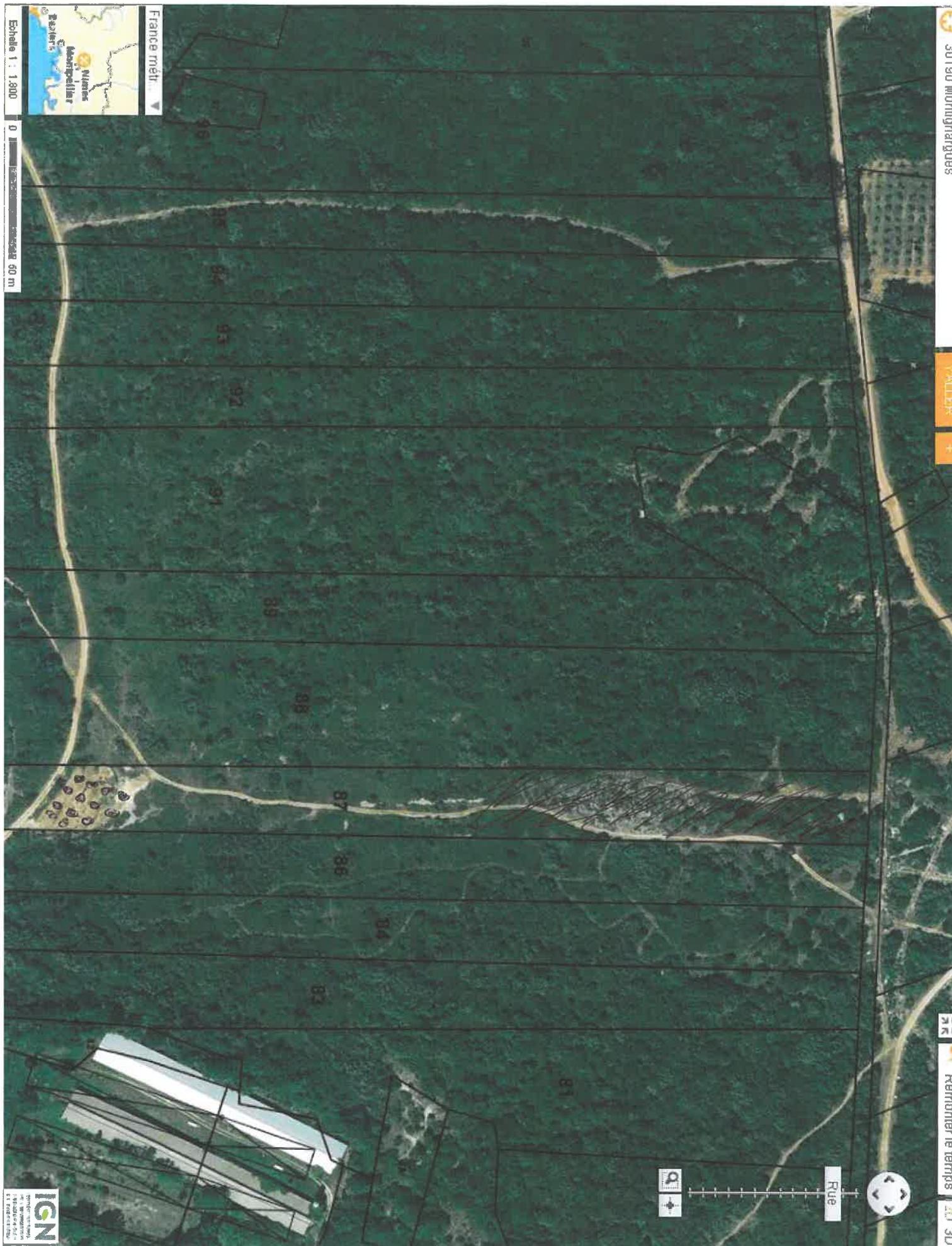
A Déficher

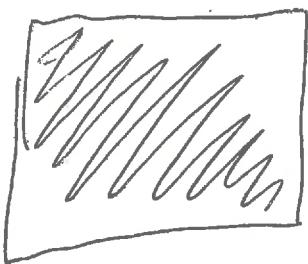


olivette existantes

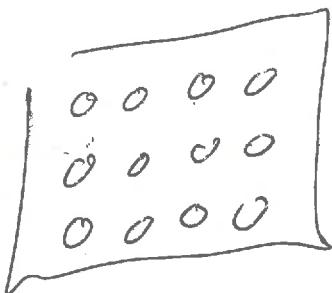
A 14

A 15





Parti déjà cultivé



olivette existantes

A 87

France métropolitaine

divis
M

34
00 00 00
00 00 00
00 00 00
00 00 00

July 1910

- AFCI -
Nouveau AFCI

49

10

63

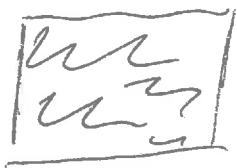
A
De
X-1

Brefuter

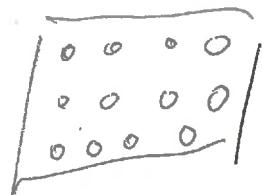
acces prime kivue

三





A Déficher



oliviers Plantation
existants

Ancien Terrain cultivé

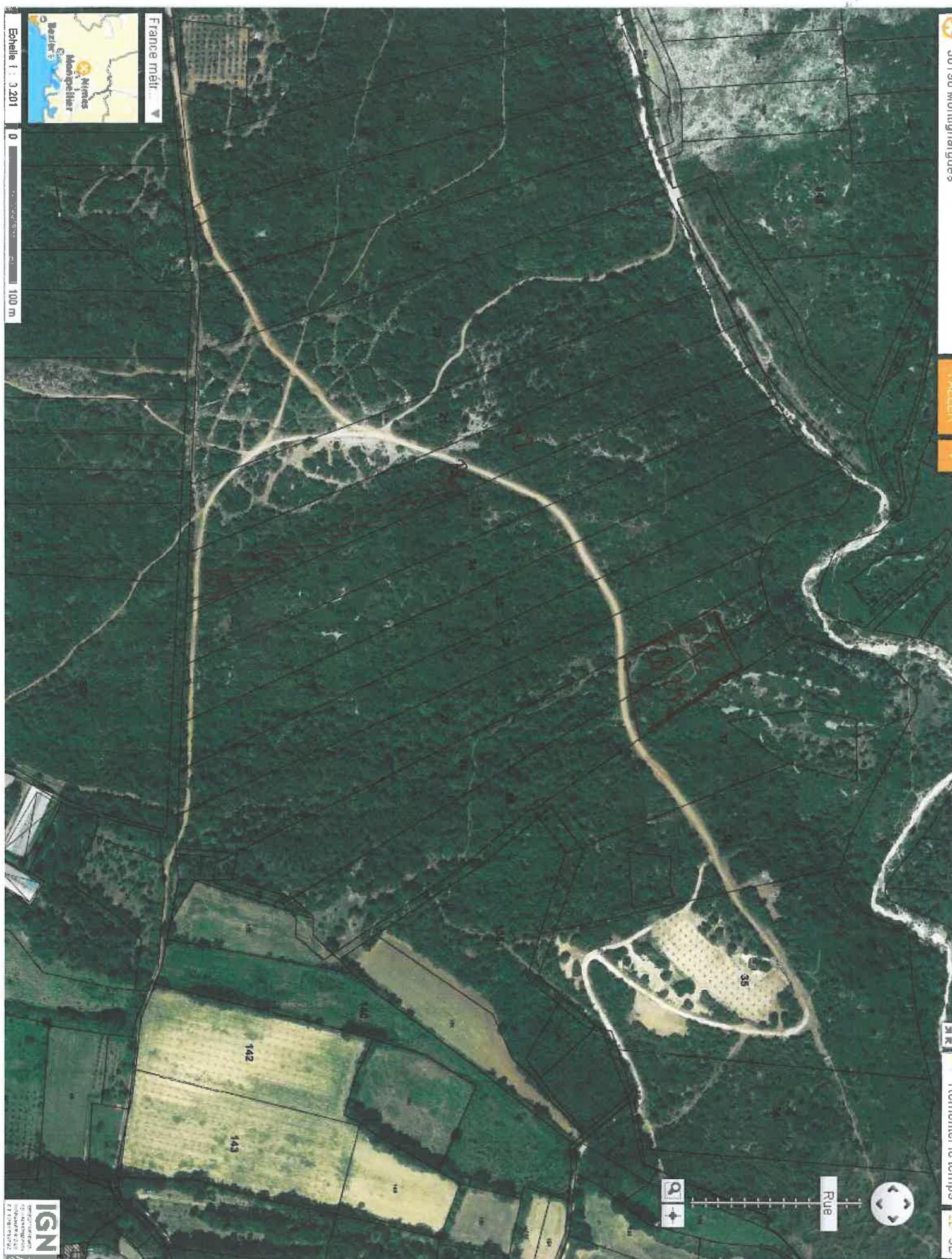
defini par des Murs en Pierres

A 35

A 31

A 36

1062



1333

A Déficher

Par Plantation
oliviers

au moins 7000 m²

22

28 Bis
29 Bis

Sollicitez par la présente l'autorisation de défricher les terrains suivants :

Dénomination de la propriété contenant les terrains à défricher

(1) S'il existe un PLU dans la commune, préciser le classement de la parcelle et notamment si elle est classée en « Espace Boisé Classé ».

CHAPTER SEVEN: PROBLEMS

Surface totale à défricher : **6** hectares **8** ares **2** centiares

But du défrichement : *(Mise en culture, carrière, construction individuelle, ...)*

Culture d'oliviers

Pour les collectivités, préciser si les terrains concernés relèvent ou non du régime forestier :

Autres personnes que le demandeur concernées par la demande de défrichement : (1)

| (1) Propriétaire du terrain, <i>nu-propriétaire, co-indivisaire, usufruiter, ...</i> | | | |
|--|---------|---------|-----------|
| NOM et Prénom ou raison sociale | Qualité | Adresse | Téléphone |
| | | | |

(1) fournir les mandats éventuels